

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 8 avril 2025**

Délibération n°018_250408

Motion relative à l'insoutenable désengagement de l'Etat du financement des emplois aidés.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ² M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ¹ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY	M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

²N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avenir Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

³N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29 ^C	2	14	0	31	0	0
				1 ^A	30	0	0
				1 ^B	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29 ^D	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

1^A Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

1^B Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

29^C Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

29^D Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

MOTION RELATIVE A L'INSOUTENABLE DESENGAGEMENT DE L'ETAT DU FINANCEMENT DES EMPLOIS AIDES

Motion présentée par Madame le Maire, au nom du groupe majoritaire

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 24 Mars 2025 réduisant brutalement le taux de prise en charge par l'État des contrats Parcours Emploi Compétence (PEC), passant de 53 % à 43,5% ;

Considérant également l'impact de ce nouvel arrêté en termes de diminution de la durée de ces emplois aidés, passant de 11 à 6 mois ;

Considérant que cette décision a été prise unilatéralement, sans concertation avec les élus locaux ou les associations d'élus, ni prise en considération des alertes et plaidoyers déjà effectués en amont par l'ensemble des collectivités locales ;

Les élus de la majorité municipale de Saint-Louis, réunis en Conseil Municipal ce mardi 8 avril 2025 expriment leur plus vive inquiétude et condamnent fermement cette mesure brutale, inadaptée et déconnectée des réalités sociales de notre territoire.

La commune de Saint-Louis, son CCAS et sa Caisse des Écoles, comme nombre de collectivités réunionnaises et leurs établissements, mobilisent des emplois aidés pour :

- d'une part renforcer utilement leurs effectifs pour assurer des missions de service public essentielles (encadrement des enfants des écoles maternelles et élémentaires, animation périscolaire, interventions de solidarité au domicile des personnes âgées ou isolées,...)
- et d'autre part pour apporter leur contribution à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

La réduction du co-financement de ces emplois aidés par l'État :

- va à rebours de l'essence même du dispositif,
- met à mal les budgets de fonctionnement de nos collectivités et établissements dont la masse salariale est déjà fortement pressurisée par une succession de mesures décidées par l'État sans compensation financière pour les collectivités,
- et réduit drastiquement une quantité déjà insuffisante et insatisfaisante de solutions de remobilisation sociale et professionnelle à offrir aux Réunionnaises et aux Réunionnais qui sont pourtant confrontés au chômage de manière plus forte et plus longue que dans l'hexagone

A Saint-Louis, cette décision incompréhensible de l'État sur le régime des contrats PEC est aggravée par une autre mesure de désengagement de l'État tout aussi

regrettable : la fin du financement de l'expérimentation de la « **Cité de l'emploi** » alors même que la démarche a prouvé son efficacité.

De fin 2020 à fin 2024, près de 1400 personnes ont ainsi pu bénéficier de l'accompagnement sur mesure des acteurs de l'emploi et de l'insertion dans le cadre de l'unique Cité de l'emploi de La Réunion. C'est un coup de canif de trop qui fragilise des dynamiques locales pourtant coordonnées et efficaces et ampute des populations fragilisées de réelles chances de rebond dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle

Cette situation de désengagement de l'Etat est d'autant plus inadaptée qu'elle intervient **dans un contexte sanitaire extrêmement tendu** où depuis plusieurs semaines, l'île fait face à une recrudescence de cas de chikungunya avec pour conséquence le déclenchement du plan blanc dans nos hôpitaux. Il est par conséquent **irresponsable de fragiliser davantage les services de proximité** qui jouent un rôle d'interface entre la population et les dispositifs de santé ou de prévention. Les agents en « PEC LAV » sont souvent en première ligne dans l'information, la sensibilisation et la lutte contre le moustique vecteur du virus.

Aussi, les élus réunis en Conseil municipal ce mardi 8 avril 2025 appellent, à l'unanimité, l'attention de l'État au plus haut niveau pour remédier urgemment à cette trajectoire néfaste pour la cohésion de notre territoire.

NOUS DEMANDONS COLLECTIVEMENT A L'ÉTAT DE :

- **revoir à la hausse le volume, le financement et la durée des emplois PEC ;**
- **débloquer en urgence une enveloppe complémentaire de PEC dits LAV**, que les collectivités pourront mobiliser pour renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les gestes de prévention utiles face au chikungunya (nettoyage de cours, enlèvement d'encombrants, ...)
- **de reconsidérer son positionnement sur l'unique Cité de l'Emploi de La Réunion** qui est portée avec efficacité par la Ville de Saint-Louis et d'étudier la possibilité d'étendre ce dispositif aux communes présentant des indicateurs sociaux similaires
- **d'engager sans délai une véritable concertation nationale et locale pour repenser les dispositifs d'insertion** de manière innovante et durable, en tenant pleinement compte des réalités économiques, sociales et géographiques de nos territoires ultramarins.